

Document: EB 2016/LOT/P.9
Date: 8 August 2016
Distribution: Public
Original: French

E



Investing in rural people

President's report

Proposed loan and grant to the Republic of Djibouti for the Soil and Water Management Programme

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Annabelle Lhommeau
Country Programme Manager
Near East, North Africa and Europe Division
Tel.: +39 06 5459 2783
e-mail: a.lhommeau@ifad.org

Dispatch of documentation:

William Skinner
Chief
Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2974
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

Acronyms and abbreviations	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	2
II. Programme description	2
A. Programme area and target group	2
B. Programme development objective	3
C. Components/outcomes	3
III. Programme implementation	4
A. Approach	4
B. Organizational framework	4
C. Planning, M&E, learning and knowledge management	5
D. Financial management, procurement and governance	5
E. Supervision	6
IV. Programme cost, financing, benefits	6
A. Programme cost	6
B. Programme financing	7
C. Summary benefit and economic analysis	7
D. Sustainability	8
E. Risk identification and mitigation	8
V. Corporate considerations	8
A. Compliance with IFAD policies	8
B. Alignment and harmonization	8
C. Innovations and scaling up	9
D. Policy engagement	9
VI. Legal instruments and authority	9
VII. Recommendation	9

Appendices

I. Negotiated financing agreement
II. Logical framework

Acronyms and abbreviations

CGEP	water point and pasture management committee
MAEPE-RH	Ministry of Agriculture, Water, Fisheries and Livestock
PBAS	performance-based allocation system
PMU	programme management committee
PRODERMO	Rural Community Development and Water Mobilization Project
PROGRES	Soil and Water Management Programme
PROMES-GDT	Programme for the Mobilization of Surface Water and Sustainable Land Management
SAHP	water and rangeland management plan
SWC	soil and water conservation
WFP	World Food Programme

Map of the programme area

Djibouti

Programme de gestion des eaux et des sols (PROGRES)

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 10-06-2016

Republic of Djibouti

Soil and Water Management Programme

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of Djibouti
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Water, Fisheries and Livestock
Total programme cost:	US\$17.05 million
Amount of IFAD loan Performance-based allocation system (PBAS 2016-2018):	US\$5.77 million
Amount of IFAD grant (PBAS 2016-2018):	US\$0.3 million
Terms of IFAD loan:	Blend: Maturity period of 25 years, including a grace period of 5 years, with interest at a fixed rate of interest of 1.25 per cent and a service charge of 0.75 per cent per annum
Cofinancier:	World Food Programme (WFP)
Amount of cofinancing:	US\$1.7 million (estimate) from WFP Food for Work
Contribution of borrower/recipient:	US\$2.52 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.7 million
Financing gap:	Approximately US\$6.1 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed loan and grant to the Republic of Djibouti for the Soil and Water Management Programme, as contained in paragraph 44.

Proposed loan and grant to the Republic of Djibouti for the Soil and Water Management Programme

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. Located in the Horn of Africa, Djibouti is a small country covering an area of 23,180 km² with a population of 876,2000, 60 per cent of whom live in Djibouti city. The country occupies a geographically strategic position on the maritime route between the Suez Canal and the Far East. The economy is based largely on services and rents from ports and foreign military bases located in the country. Djibouti posts GDP of US\$1,805 per capita with annual growth of 5.5 per cent,¹ and very high unemployment at 60 per cent. Despite this relatively high level of GDP, the prevalence of relative poverty (79.4 per cent), food insecurity (14.5 per cent) and chronic malnutrition (29.7 per cent) remain very high. Djibouti is ranked 170th of 187 countries on the Human Development Index (2014), and the global hunger index, estimated at 33.2 in 2015, remains at serious levels. Severe or moderate food insecurity is very high in rural areas at 46.6 per cent.
2. The climate is tropical and arid to semi-arid, with temperatures of between 25° C and 50° C. Annual precipitation is extremely low at an average of 200 mm, making water supply particularly challenging. According to the Water Poverty Index,² Djibouti is among the world's 10 most water-poor countries, with domestic consumption well below the adequate level. The country is also among the 20 countries most affected by hydrology fluctuations and the group of countries considered to be subject to high water stress.
3. In view of this unfavourable context in terms of climate and hydrology, the agriculture sector is poorly developed and contributes just 4 per cent of GDP, although it provides livelihoods for the rural people who make up 30 per cent of the country's population. Crop production is minimal at 1,000 ha and practised on an ad hoc basis along wadis, or rivers. Fish production was 1,600 tonnes in 2010. Livestock farming accounts for 75 per cent of agricultural GDP. Practised by some 200,000 people, it is 90 per cent extensive and transhumant, and represents the main means of asset building and income source for rural households. Not including animal and fish products, agricultural production meets just 10 per cent of the country's food needs.
4. Nomadic rural communities have longstanding socio-economic systems based on the practice of transhumance, which enable them to make use of pastureland on a seasonal basis. The transhumance system is organized according to traditional land tenure agreements and adapted management systems intended to conserve vegetation and the country's pastoral legacy. Although these systems make it possible to sustainably use ecosystems characterized by high aridity and relatively scarce forage resources, they are hard pressed in the presence of considerable increases in livestock or recurrent drought.

¹ World Bank (2013).

² Indicator developed by the Centre for Ecology and Hydrology in Wallingford, United Kingdom and by the World Water Council based on five measures: water resources, access, capacity, use and environmental impact.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

5. The "problem of thirst" continues to have a serious impact on Djibouti's rural people, and the Government has made this one of its highest priorities in the strategy to reduce poverty and vulnerability. Rural areas occupy most of the country's territory and are home to 29 per cent of the population, 67 per cent of whom are nomadic herders. Pastoralism allows both humans and animals to make use of areas with serious water scarcities and allows nomadic communities to remain in these areas following their cherished way of life. But pastoral households are highly vulnerable to climate change, which is exacerbated by recurrent drought. Pressure from livestock herds, together with poor rainfall, has also led to a loss in pastureland productivity that is perceived by all actors.
6. It is therefore essential to improve access to water for nomadic populations, at the same time as working to restore forage resources on rangeland and open up access to pastureland not yet developed, while better redistributing the grazing load on certain areas to preserve the country's natural resources. This is a necessary condition to enable nomadic households to continue to live in rural areas, follow their accustomed way of life and deal with more frequent climate hazards, rather than increasing the rural exodus that is swelling the ranks of overpopulated neighbourhoods on the outskirts of rural centres and worsening urban poverty and its consequences.
7. The Soil and Water Management Programme (PROGRES) responds to a request for financing from the Government to scale up the Programme for the Mobilization of Surface Water and Sustainable Land Management (PROMES-GDT) completed in December 2014. The programme's *raison d'être* is therefore to scale up best practices in mobilizing surface water and managing environmental and climate change risks by: (i) expanding and adding to the network of hydraulic structures and regeneration of plant cover; (ii) promoting exchanges and social organization around improving rural living conditions; and (iii) developing innovative activities to raise pastureland productivity. PROGRES is fully aligned with the priorities of the Government and IFAD, as indicated in sections V. A and V. B below.

II. Programme description

A. Programme area and target group

8. PROGRES will operate in the regions of Arta, Dikhil and Tadjourah, and will cover a total of 13 rangelands used for transhumance: (i) eight rangelands in the area once covered by PROMES-GDT, where it will reach localities not yet having benefited from improvements, three of which include part of the PROMES-GDT area; and (ii) five new rangelands. The beneficiaries will be all households having their base camps in localities within these rangelands and living under extremely precarious and climate-vulnerable conditions. The number of direct beneficiaries is 11,075 households, or about 66,400 people, representing 68 per cent of the population in the targeted rangelands.
9. Geographic targeting takes into account rangelands that will be covered by the Additional Financing for the Rural Community Development and Water Mobilization Project (PRODERMO) funded by the World Bank and by the African Development Bank's Resilience Project, with the following objectives: (i) to promote continuity in improvements to prevent investment overlap; (ii) to ensure optimal geographical balance in such improvements; and (iii) to maximize synergies between investments in the same sector. In terms of social targeting, although there are different levels of poverty – as measured by the yardstick of the number and type of livestock owned, for instance, all households live in conditions of extreme precariousness and vulnerability to climate hazards. The risk of elite capture is very limited given the strong tradition of mutual aid between households that are a bit better off and those living in highly vulnerable circumstances.

B. Programme development objective

10. The overall objective of PROGRES is to contribute to sustainably improving living conditions and reducing poverty among rural communities in the programme area. The development objective is to sustainably improve rural households' access to water and local resources, and resilience to climate change.

C. Components/outcomes

11. The programme investments and activities will be implemented in two technical components, in addition to a coordination and M&E component (see section III for further details).

Component 1. Water and environmental improvements

12. This component will operate in transhumance rangelands managed by communities according to well established traditional rules. This component has three subcomponents.
13. Subcomponent 1.1. Capacity-building in local planning and management. Beneficiary organization, training and participation are prerequisites for sound natural resources management and rangeland improvements, and for sustainable use of these resources. During the programme start-up phase, a participatory community agro-pastoral diagnostic assessment will take place, and will serve as the basis for communities to update or develop a water and rangeland management plan (SAHP) for each rangeland. The programme will then support setting up, organizing and training: (i) local steering committees responsible for implementing and monitoring SAHPs; and (ii) water point and pasture management committees (CGEPs) responsible for ensuring that each hydraulic structure and rangeland improvement is operated and maintained properly. Training will be provided for a total of: (i) 650 people in local steering committees; (ii) 1,710 people in CGEPs; and (iii) 150 young people trained in trades in the context of works implementation.
14. Subcomponent 1.2. Mobilization of water. PROGRES will fund hydraulic structures based on priorities set in SAHPs to: (i) meet additional and/or unmet needs for hydraulic infrastructure; (ii) better distribute livestock load around water points by opening up new areas for pasture; and (iii) make secure water supply systems available for beneficiaries. To this end, PROGRES will fund: (i) 43 new and 10 rehabilitated cisterns; (ii) 11 new and 3 rehabilitated reservoirs; (iii) 12 weirs less than 5 metres high; (iv) 3 solar-powered boreholes; (v) 13 solar-powered agropastoral wells; and (vi) about 420 km of access roads. The programme will equip CGEPs with the tools they need to organize maintenance work and even launch their own initiatives for further projects. Opening up new water points will provide access to areas of pastureland that have not yet been developed and reduce pressures on degraded soils.
15. Subcomponent 1.3. Regeneration and densification of plant cover. To preserve and improve pasture productivity, the programme will adopt the unit-based protection and regeneration approach developed under PROMES-GDT and replicated by PRODERMO. Each unit will be selected on a participatory basis by beneficiaries in accordance with technical assurances in terms of feasibility, high potential for forage production and value added of improvements beyond the plot level. The programme will support activities to protect 12 units of 400 ha (4,800 ha in total) and regenerate pastureland by means of: (i) erosion control and soil and water conservation (SWC) in nine units; (ii) direct sowing of woody and herbaceous local species on 400 ha; (iii) assisted natural regeneration (ANR) on 1,200 ha; (iv) expansion of acacia forests; and (v) installation of 10 meteorological stations in the programme area supported by a geographical information system. The programme will also fund: (i) the placement of 14 groves of trees around managed reservoirs; (ii) guarding of units on a declining basis over five years, in exchange for food rations supplied by WFP; and (iii) 23 training sessions (460 people) in ANR and vegetative propagation of cactus (*Opuntia inermis*).

Component 2. Improving rural incomes and services

16. This component aims to diversify the incomes of rural households and improve hygiene, nutrition and health conditions for the targeted populations. It is structured in two subcomponents.
17. Subcomponent 2.1. Improving and diversifying incomes. Rural people earn monetary income primarily on small-scale crafts such as basketry, practised by women, and transportation and trade, practised by men, as well as livestock sales. The programme will therefore seek to increase the value added accruing from these small-scale traditional activities. Within this subcomponent, PROGRES will carry out: (i) a study of the livestock value chain, to identify marketing opportunities for pastoralists in the programme rangelands; (ii) 26 training sessions (520 people) on rational herd management and controlling livestock burdens on pastureland; (iii) introduction of 10 improved breeding animals; (iv) 18 meetings between traders and pastoralists for marketing of livestock products; (v) 26 training sessions (520 women) on improved basketry techniques; (vi) support for women's groups wishing to intensify their basketry activities and construction of four display and sales spaces; (vii) setting up 10 livestock assistants on a pilot basis on five rangelands; and (viii) setting up 13 forage gardens to generate incomes for women.
18. Subcomponent 2.2. Access to essential basic services. Access by nomadic communities to basic health care services is very limited, at times nonexistent. Within communities of nomadic breeders, women and children are particularly vulnerable in terms of health. PROGRES will not substitute for the Government in its prerogatives and obligations to address these needs, but will work to improve hygiene, sanitation and nutritional practices in support of the communities' economic and social development. To this end, the programme will organize: (i) training for 200 mother-counsellors; (ii) awareness-raising and education around good hygiene and nutritional practices in 200 localities; (iii) training for 5,000 expectant and nursing women in nutrition and hygiene; (iv) supplementation in micronutrients for 4,900 children under two; (v) setting up 1,000 small kitchen gardens; and (vi) construction of 40 communal latrines.

III. Programme implementation

A. Approach

19. The participatory approach developed under PROMES-GDT will continue to be used by PROGRES. Institutionalizing responsibilities within the community and distributing them between investment planning, rangeland management (local steering committees) and operating and maintaining improvements (CGEPs) have proven to be fully relevant and effective. PROGRES will complement water mobilization and pastureland restoration interventions with activities to improve nutrition and hygiene as well as small-scale activities to enable the target population to diversify income sources and better manage risks. Lessons learned from interventions by IFAD and other partners have also been fully incorporated into the implementation approach. The programme will be implemented over seven years in two phases of 3.5 years each. A midterm review will be conducted jointly by the Government and IFAD to determine whether the strategy, approach and weight assigned to the various aspects of PROGRES are still relevant or require adjustments.

B. Organizational framework

20. The Ministry of Economy and Finance, Industry and Planning (MEFI) will represent the borrower, and PROGRES will be under the oversight of the Ministry of Agriculture, Water, Fisheries and Livestock (MAEPE-RH) as project manager. The programme will be piloted: (i) at the national level, by the national steering committee already in place for PROMES-GDT and PRODERMO; and (ii) at the

regional level, by the regional steering committees already in place under the oversight of regional councils.

21. Technical and administrative coordination, planning and M&E of activities, and resource management (component 3) will be under the responsibility of a programme management unit (PMU) under the technical oversight of MAEPE-RH but with administrative and financial autonomy. The World Bank calls for pooling PMU human resources under its additional financing for PRODERMO (for further details, see section IV. A). The PMU will comprise a central unit and two regional branches.
22. In order to implement the activities PROGRES will enter into results-based collaboration and/or partnership agreements with partners or public and private service providers such as MAEPE-RH technical divisions, public agencies such as the Djibouti Social Development Agency, international and national NGOs, regional councils, local construction companies and consulting firms. They will be selected on the basis of technical criteria, expertise in the area concerned and reliability.

C. Planning, M&E, learning and knowledge management

23. The planning process will be participatory and will include: (i) community planning to identify communities to benefit from the works to be done and activities under component 2; and (ii) subsequent planning of annual activities for preparation by the PMU of the annual workplan and budget (AWP/B). M&E arrangements will cover monitoring of implementation and results. A single system that meets the requirements of the Results and Impact Management System (RIMS)³ will be used for M&E of PROGRES and PRODERMO. The programme will conduct: (i) three surveys, at start-up (baseline), midterm and prior to completion (impact); (ii) regular internal monitoring of results indicators to build a computerized database with geo-referencing of improvements; (iii) annual self-evaluation and participatory planning workshops; (iv) activity reports; (v) one-off thematic studies; and (vi) a completion report.
24. Lessons learned, information and knowledge generated within PROGRES will be documented in electronic media, promotional workshops, brochures, etc. for dissemination to MAEPE-RH, IFAD and other institutions or partners operating in similar contexts.

D. Financial management, procurement and governance

25. The PROGRES resources will be managed in accordance with IFAD administrative and financial management procedures, and the PMU will ensure that they are used in accordance with the financing agreement and report accordingly. Two designated accounts denominated in U.S. dollars will be opened to receive the IFAD loan and grant proceeds, and two operating accounts denominated in Djibouti francs will be opened to receive transfers from the designated account, and a counterpart account denominated in Djibouti francs to hold the cash contribution from the Government. The initial deposit in the designated accounts will cover expenses incurred by PROGRES during the first six months. To facilitate rapid programme start-up, certain expenses may be incurred prior to fulfillment of the pre-disbursement conditions, as stipulated in the programme design document (appendix VII).
26. Financial commitments and execution will be monitored using accounting and financial software that meets IFAD requirements. The PMU will prepare monthly financial reports as well as quarterly financial and accounting reports. At the end of each fiscal year, the PMU will prepare consolidated financial statements on operations, resources and expenditures. An external audit of PROGRES accounts will be done each year, in accordance with international standards, by an external

³ The RIMS system is applied to all IFAD projects.

firm selected on the basis of calls for expressions of interest to a restricted list validated in advance by IFAD.

27. Procurement arrangements will be in accordance with the IFAD procurement guidelines of 2010 and provisions of the administrative and financial procedures for the programme. Each year a procurement plan will be prepared on the basis of the AWP/B, to be implemented only after approval by the national steering committee and notice of IFAD non objection. For each contract it will indicate the estimated cost, procurement method and need for prior review by IFAD, according to the applicable thresholds. A draft procurement plan covering the first 18 months of implementation was prepared during the design of PROGRES (programme design document, appendix VIII).
28. PROGRES will promote good governance in terms of implementation and management, specifically by: (i) putting in place selection procedures for service providers based on transparency and competitive calls; (ii) having beneficiaries participate in opening bids and awarding contracts at the regional level; and (iii) training local steering committees and CGEPs in the principles and instruments of good governance. Feedback and participatory evaluation workshops will also be built into the planning and M&E system to ensure transparency and regular exchanges with beneficiaries on the quality and effectiveness of interventions.

E. Supervision

29. The programme will be supervised directly by IFAD together with MAEPE-RH and MEFI, based on at least one supervision mission per year.

IV. Programme cost, financing, benefits

A. Programme cost

30. The total cost of the programme over a seven-year period, including physical and financial contingencies, is estimated at US\$17.05 million (DJF 3.02 billion), of which: (i) US\$14.88 million in base costs; and (ii) US\$2.16 million for contingencies (14.5 per cent). At the time of presentation of PROGRES to the Executive Board for approval, there are resources yet to be mobilized (financing gap) of about US\$6.1 million.

Table 1
Programme cost by component and by source of financing
(Thousands of United States dollars)

Component	IFAD loan		IFAD grant		Financing gap		Other cofinancier (WFP)		Beneficiaries		Borrower/ counterpart		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
1. Hydraulic and environmental improvements	4 109	39.9	132	1.3	3 556	34.5	1 087	10.5	276	2.7	1 147	11.1	10 307
2. Improving rural incomes and services	974	30.0			950	29.2	601	18.5	426	13.1	300	9.2	3 252
3. Coordination and M&E	690	19.8	168	4.8	1 554	44.5					1 077	30.9	3 489
Total	5 773	33.9	300	1.8	6 060	35.5	1 688	9.9	702	4.1	2 524	14.8	17 047

31. Plans call for pooling resources and some overhead expenses with the World Bank in the context of the additional financing over three years for PRODERMO. This will consist of: (i) sharing management and personnel costs between the PMU and shared branches (Tadjourah and Dikhil); and (ii) harmonizing certain unit costs (salaries, benefits, etc.). This approach will lead to economies of scale of an estimated US\$500,000 by source of financing.

B. Programme financing

32. The programme will be financed by: (i) IFAD, using the allocation from the performance-based allocation system (PBAS) cycle 2016-2018 (US\$6 million, of which US\$5.77 million in the form of a loan on blend terms and US\$0.3 million in the form of a grant); (ii) WFP, with a contribution of food estimated at US\$1.7 million, 18 per cent of high-intensity labour works for underground cisterns, excavated reservoirs and new access roads; 25 per cent of protection and regeneration of plant cover; and 100 per cent of SWC/soil preservation and restoration; (iii) the Government, with an estimated contribution of about US\$2.52 million (in the form of exemptions from taxes and customs duties, as well as cash with the payment of salaries for some of the PMU support staff); (iv) the beneficiaries, with a contribution valued at US\$0.7 million (mainly in kind, by performing works under component 1, as well as building new access roads and declining guardianship for protected units); and (v) about US\$6.1 million in resources for mobilization, to be financed by resources available for the PBAS cycle 2019-2021 (amount and lending terms to be confirmed), subject to approval by the Executive Board; and by any cofinancing that may be added to the programme in the course of implementation.

Table 2

Programme cost by category of expenditure and source of financing

(Thousands of United States dollars)

Category of expenditure	IFAD loan		IFAD grant		Financing gap		Other cofinanciers (WFP)		Beneficiaries		Borrower/ counterpart		Total Amount
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
1. Civil engineering	2 438	41.3			2 016	34.2	770	13.1	85	1.4	590	10.0	5 899
2. Equipment and supplies	914	49.8			552	30.0	55	3.0	132	7.2	184	10.0	1 838
3. Transportation equipment	90	45.7			42	21.3					65	33.0	198
4. Training and studies	985	45.5	122	5.6	843	38.9					217	10.0	2 167
5. International technical assistance	56	22.5	76	30.5	92	37.0					25	10.0	249
6. National technical assistance	288	27.8	102	9.8	482	46.4					166	16.0	1 038
7. Unskilled labour	166	10.3			98	6.1	863	53.5	485	30.1			1 612
8. Salaries and benefits	720	23.2			1 581	51.0					801	25.8	3 102
9. Operating and maintenance	116	12.3			353	37.3					476	50.4	946
Total	5 773	33.9	300	1.8	6 060	35.5	1 688	9.9	702	4.1	2 524	14.8	17 047

C. Summary benefit and economic analysis

33. For households living in the PROGRES area, quantifiable direct benefits will be as follows: (i) improved access to water for human consumption, significantly reducing the time spent on carrying water, particularly for women, freeing up time for productive activities; (ii) improved livestock watering, leading to higher productivity; (iii) increased productivity of pastureland; (iv) opening up of isolated areas with better access to services and markets and (v) increased value added accruing from craftwork and sales of livestock products. Unquantifiable benefits will be as follows: (i) improved planning and management of investments; (ii) significant environmental benefits; (iii) significant health benefits through education in hygiene and nutrition (better access to water, leading to an increase in milk production by livestock and therefore better nutrition for children), awareness-raising of mother counsellors and kitchen gardens; (iv) strengthened local and national know-how through mobilization of water resources and regeneration of plant cover; and (v) improved resilience to climate change through diversification of incomes and water resources.

34. Based on a 20-year period, the economic internal rate of return (EIRR) is 14.8 per cent and net present value (NPV) is US\$2.9 million. The EIRR, which is well above the opportunity cost of capital at 10 per cent, and the highly positive NPV, are considered satisfactory, particularly because not all unquantifiable benefits have been taken into account.

D. Sustainability

35. The sustainability of PROGRES interventions will be favoured by the following factors: (i) simple improvements for water capture and recovery that can be managed and maintained by beneficiaries; (ii) promotion of practices to preserve and regenerate plant cover on rangeland, based on simple anti-erosion and SWC techniques, and on opening up new areas of pasture; (iii) raising awareness among rural people around best practices in managing environmental and climate risks, as well as hygiene and nutrition; (iv) technical training for breeders on the importance of controlling herd size and regularly releasing livestock to avoid overloading rangeland; (v) reduction of time spent on carrying water, freeing up time for economic activities; and (vi) ensuring the sustainability of hydraulic works with the inclusion of technical improvements generated by PROMES-GDT and PRODERMO.

E. Risk identification and mitigation

36. The main institutional, technical and climate risks relate to limited national institutional capacities, climate hazards and insufficient qualified national enterprises and consulting firms. These risks will be mitigated by: (i) providing one month of technical assistance at start-up, mainly on financial management and procurement; (ii) having beneficiaries participate in opening bids and awarding contracts at the regional level, and having communities participate in planning and managing improvements and land (SAHPs); (iii) ensuring that traditional and regional authorities participate in planning and monitoring implementation; (iv) providing theoretical and practical training to private actors in the design and implementation of hydraulic structures and SWC improvements; (v) promoting improvements that increase water mobilization and are flood-resistant; (vi) sustainable land management and forestry measures that allow for better surface water capture and infiltration; and (vii) managing herds and pastureland set-asides.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

37. PROGRES is fully aligned with IFAD's Strategic Framework 2011-2015 and was designed in light of the new Strategic Framework 2016-2025. In particular, it will contribute to achieving strategic objectives 3 (strengthen the environmental viability and climate resilience of rural people's economic activities) and 1 (increase rural people's productive capacities). PROGRES is also consistent with IFAD's policies on natural resources and the environment, targeting, gender equality and scaling up, and with the fundamental principles of the Fund and strategies on climate change. PROGRES is classified in category B in terms of environmental impact.

B. Alignment and harmonization

38. PROGRES is being pursued within the framework of the country strategy note (CSN) adopted on 26 February 2016, which sets the overall objective of sustainably improving food security and living conditions for poor rural households, and building their resilience to climate change. PROGRES is fully aligned with the objectives and results outlined in the country strategic framework for economic growth and poverty reduction, which constitutes Vision Djibouti 2035 and the Accelerated Growth for Employment Promotion Strategy 2015-2019 (SCAPE). The programme is also consistent with the National Agricultural Investment and Food Security Plan for the Agriculture Sector (PNIASA), the environmental protection law (2001), the Environment Code (2009) and regulations on the environmental impact of projects

(2011) for the environment sector. Synergies will be sought in particular with: (i) the World Bank, in connection with additional financing for PRODERMO (see section IV. A); and (ii) WFP, to cofinance PROGRES under its Food for Work programme. Complementarities on specific themes and exchanges of experiences and information will also be pursued with FAO, the United Nations Development Programme, the African Development Bank and the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) as part of the Regional Arrangements for Viability and Resistance to Drought.

C. Innovations and scaling up

39. In response to the scaling up strategy, the programme will intensify, consolidate and complement investments and interventions on the rangelands covered by PROMES-GDT, and will endeavour to supplement them with similar investments on adjacent rangelands – either expanding existing rangelands or opening up new ones. This approach aims to improve the geographical coverage of surface water collection structures and pasture restoration and regeneration. In parallel, expanding physical improvements over a broader area will appease certain communities that have not yet benefited from such improvements and better distribute the burden on natural resources, which tends to be concentrated around existing water points.

D. Policy engagement

40. The themes and sectors covered by PROGRES will contribute directly to implementing the national policies mentioned in section V. B. In addition, the innovations and lessons learned from implementation will enrich the reflection undertaken by IGAD and the land tenure policy initiative, in the context of the project launched in February 2015 to improve land tenure governance in the IGAD region.

VI. Legal instruments and authority

41. A financing agreement between the Republic of Djibouti and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is included as appendix I.
42. The Republic of Djibouti is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
43. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

44. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on blend terms to the Republic of Djibouti in an amount equivalent to five million seven hundred and seventy thousand United States dollars (US\$5,770,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Republic of Djibouti in an amount equivalent to three hundred thousand United States dollars (US\$300,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Negotiated financing agreement

ACCORD DE FINANCEMENT

Numéro du prêt:

Numéro du don:

Programme de gestion des eaux et des sols ("PROGRES") ("le Programme")

La République de Djibouti ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE la République de Djibouti a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. a) Le montant du prêt est de cinq millions sept cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (5 770 000 USD).

- b) Le montant du don est de trois cent mille dollars des Etats-Unis (300 000 USD).

2. Le prêt est accordé à des conditions mixtes, soit (i) un taux d'intérêt fixe de 1,25% sur le montant de l'encours en principal, (ii) un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, et (iii) une commission de service du prêt de 0,75% l'an à compter de la date de leur approbation par le Conseil d'administration.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est le dollar des États-Unis (USD).

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre.

6. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, l'Emprunteur ouvrira deux comptes désignés en USD dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA pour recevoir les fonds du prêt et du don.

7. L'Emprunteur ouvrira deux comptes d'opérations en monnaie locale, auprès d'un établissement bancaire jugé acceptable pour le FIDA, pour recevoir les transferts des deux comptes désignés pour la réalisation des activités du Programme.

8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant d'environ 2,52 millions USD, représentant i) l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme, ii) une contribution en numéraire (qui inclut le paiement d'une partie des salaires), et iii) une contribution en nature. Un premier dépôt représentant la contribution en numéraire en Franc Djiboutien ("FDJ") équivalent à 100 000 USD sera effectué par l'Emprunteur au plus tard le 31 mars 2018. Le montant de la contribution en numéraire pour les années suivantes sera déterminé en fonction des tableaux de suivi de la contribution globale de l'Emprunteur préparés par l'UGP dès le démarrage du Programme. Pour recevoir cette contribution, l'Emprunteur ouvre et tient dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA un Compte de contrepartie libellé en FDJ.

9. Les bénéficiaires contribuent au Programme approximativement à hauteur de 0,7 million USD.

Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques ("MAEPE-RH").

2. La date d'achèvement du Programme est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et veille à la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements; celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les Comptes désignés, les Comptes d'opération et le Compte de contrepartie ont été ouverts;
- b) L'Emprunteur s'engage à mettre à la disposition du Programme, une contribution en nature pour couvrir les besoins de la première année ;
- c) Les ébauches avancées des manuels de procédures comptables, administratives, financières et d'exécution du Programme ont été transmis et sont jugées acceptables par le FIDA;
- d) L'Unité de gestion du Programme (UGP) a été créée par note ministérielle de l'Agent principal du Programme; et
- e) Le recrutement ou la mise à disposition des cadres principaux du Programme par l'Emprunteur, soit: le coordonnateur du programme, le responsable du suivi-évaluation, le responsable administratif et financier, le comptable, le responsable de passation des marchés et l'assistant(e) de programme a eu lieu.

2. L'élément suivant constitue un motif supplémentaire de suspension du présent accord:

Le Manuel de procédures comptables, administratives, financières et d'exécution du Programme, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et lorsque le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Programme.

3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie, des finances chargé de l'industrie
B.P. 13
Djibouti ville
République de Djibouti

Numéros de télécopie: +253 21356501
+253 21358135

Copie à:

Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage,
et des ressources halieutiques
B.P. 453
Djibouti ville
République de Djibouti

Numéro de télécopie: +253 21355879

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du ____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. Population cible. Le PROGRES intervient dans les régions d'Arta, Dikhil et Tadjourah et couvrira au total 13 parcours: a) 8 parcours de l'ancienne zone du Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres (PROMES-GDT) où il touche les localités n'ayant pas encore bénéficié d'aménagements, dont 3 comprenant une extension de parcours du PROMES-GDT; et b) 5 nouveaux parcours. Les bénéficiaires du Programme sont l'ensemble des ménages ayant leur campement d'attache dans les localités situées dans ces parcours et qui vivent dans des conditions extrêmes de précarité et de vulnérabilité aux aléas climatiques. Le nombre de bénéficiaires directs du PROGRES est de 11 075 ménages, soit environ 66 400 personnes, représentant 68% de la population des parcours ciblés.

2. Finalité. Le Programme a pour finalité de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté des communautés rurales dans la zone d'intervention du Programme.

3. Objectifs. L'objectif de développement du PROGRES est d'améliorer durablement l'accès des ménages ruraux à l'eau et aux ressources locales, et leur résilience au changement climatique.

4. Composantes. Les objectifs du Programme sont structurés autour des composantes et sous-composantes techniques ci-dessous:

4.1. Composante 1. Aménagements hydrauliques et environnementaux

Cette composante vise à renforcer: a) les capacités de planification et de gestion locales et communautaires des parcours et des infrastructures rurales; b) la mobilisation des ressources en eau; et c) la régénération du couvert végétal au niveau des parcours. L'unité spatiale d'intervention au niveau de cette composante sera le parcours, géré par les communautés selon des règles traditionnelles bien établies. Cette composante comprend les 3 sous composantes (SC) suivantes:

4.1.1. SC 1.1. Renforcement des capacités de planification et gestion locales.

La structuration, la formation et la participation des bénéficiaires sont indispensables pour assurer la bonne gestion des ressources naturelles et des aménagements pastoraux, et la durabilité de leur exploitation. L'approche du PROMES-GDT qui a placé les communautés bénéficiaires au cœur du processus de développement sera reconduite et renforcée dans la mise en œuvre du PROGRES. Au titre de cette SC, le Programme réalisera un diagnostic communautaire agro-pastoral participatif, servant de base pour l'actualisation ou l'élaboration par les communautés d'un schéma d'aménagement hydraulique et pastoral (SAHP) au niveau de chaque parcours. Il appuiera ensuite l'émergence, la structuration et la formation des: a) comités de pilotage locaux (CPL) chargés de la mise en œuvre et du suivi des SAHP; et b) des comités de gestion des points d'eau et des pâturages (CGEP), chargés de veiller à la bonne exploitation et l'entretien de chaque ouvrage hydraulique et aménagement pastoral. Les formations toucheront: a) 650 personnes au niveau des CPL; b) 1710 personnes au niveau des CGEP; et c) 150 jeunes formés à des métiers dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers.

4.1.2. Sous-composante 1.2. Mobilisation des eaux.

Afin de: a) répondre aux besoins complémentaires et/ou non satisfaits d'infrastructures hydrauliques; b) mieux répartir la charge des animaux aux alentours

des points d'eau en désenclavant de nouvelles zones de pâturage; et c) mettre à la disposition des bénéficiaires des systèmes sécurisés d'alimentation en eau à caractère permanent, le PROGRES financera des ouvrages hydrauliques sur la base des priorités qui seront validées par les communautés bénéficiaires et consignées dans les SAHP. Au titre de cette SC, le Programme financera: a) 43 citernes nouvelles et 10 réhabilitées; b) 11 retenues nouvelles et 3 réhabilitées; c) 12 seuils d'épandage de moins de 5 mètres de haut; d) 3 forages à exhaure solaire; e) 13 puits agro-pastoraux à exhaure solaire; et f) environ 420 km de pistes d'accès. Il équipera les CGEP de lot d'outils pour qu'ils puissent organiser les travaux de maintenance des ouvrages, voire lancer de leur propre initiative d'autres chantiers: ouvertures de pistes ou aménagements antiérosifs, par exemple. L'ouverture de nouveaux points d'eau rendra mieux accessible des zones de pâturage non valorisées à ce jour et réduira la pression sur celles en dégradation.

4.1.3. SC 1.3. Régénération et densification du couvert végétal.

Afin de préserver et d'améliorer la productivité des pâturages, le Programme répliquera l'approche de mise en défens et de régénération par cellule développée par le PROMES-GDT et reprise par le Projet de développement rural communautaire et mobilisation des eaux (PRODERMO). Chaque cellule sera choisie de manière participative par les bénéficiaires tout en présentant des garanties techniques en termes de faisabilité, de potentiel élevé de production fourragère et de plus-value des aménagements au-delà de la seule parcelle. Au titre de cette SC, le Programme appuiera donc la réalisation d'activités de mise en défens de 12 cellules de 400 ha (4800 ha au total) de régénération des espaces de pâturage par: a) des travaux anti-érosifs et conservation des eaux du sol (CES) dans 9 d'entre elles; b) le semis direct d'espèces locales (ligneuses et herbacées) sur 400 ha; c) la régénération naturelle assistée (RNA) sur 1 200 ha; d) la mise à l'échelle de forêts d'épandage d'acacias; et e) la mise en place de 10 stations météorologiques dans la zone d'intervention avec un appui en matière de SIG. Il financera aussi: a) la mise en place de 14 bosquets d'arbres au niveau des retenues aménagées; b) le gardiennage des cellules, de façon dégressive sur 5 ans sous forme de rations de vivres fournies par le Programme Alimentaire Mondial (PAM); et c) 23 sessions de formation (460 personnes formées) sur les pratiques de la RNA et de la multiplication végétative du cactus (*Opuntia inermis*).

4.2. Composante 2. Amélioration des revenus et des services en milieu rural

Cette composante vise à diversifier les revenus des ménages ruraux et à améliorer les conditions d'hygiène, de nutrition et de santé des populations cibles du Programme. Elle comprend les deux SC suivantes:

4.2.1. SC 2.1. Appui à l'amélioration et la diversification des revenus

Les populations rurales tirent des revenus monétaires principalement des activités: a) de petit artisanat (vannerie) pratiqué par les femmes; b) de transport/commerce pratiqué par les hommes; et c) de la vente d'animaux. Le Programme cherchera donc à augmenter la valeur ajoutée tirée du cheptel et des activités artisanales traditionnelles. L'ouverture de pâturages par la création de nouveaux points d'eau va bénéficier à: a) des éleveurs très pauvres qui pourront ainsi améliorer la capacité de leur cheptel, et partant leur propre capacité de subsistance; mais également b) à des éleveurs ayant des troupeaux plus importants; et enfin c) à la reconstitution des pâturages en surcapacité autour des points d'eau actuels. Pour limiter la dissipation des effets positifs du Programme, il faut accompagner les pasteurs, et notamment les mieux dotés, à une mise en marché accrue de leur cheptel dans une logique de maintien de la pression pastorale à un niveau acceptable. Au titre de cette SC, le PROGRES réalisera: a) une étude de la filière élevage pour dégager les opportunités de marchés pour les pasteurs des parcours d'intervention; b) 26 sessions de formation sur la gestion raisonnée des troupeaux (520 personnes touchées) sur la

gestion raisonnée des troupeaux et la contrôle des charges des animaux sur les pâturages; c) l'introduction de 10 reproducteurs améliorés; d) 18 rencontres entre commerçants et pasteurs pour la commercialisation des produits d'élevage; e) 26 sessions de formation sur les techniques améliorées de vannerie (520 femmes formées); f) l'accompagnement de groupes de femmes désireuses d'intensifier leurs activités de vannerie et la construction de 4 locaux d'exposition-vente; g) l'installation de 10 auxiliaires d'élevage à titre pilote dans 5 parcours; et h) la mise en place de 13 jardins fourragers pour générer des revenus pour les femmes.

4.2.2. SC 2.2. Accès à des services de base essentiels.

Dans les zones d'intervention du Programme, l'accès des communautés nomades aux services de santé de base est très limité, voire inexistant. Les femmes et les enfants constituent des groupes particulièrement vulnérables sur le plan de la santé au sein des communautés d'éleveurs nomades. Le mauvais état nutritionnel des enfants et des femmes enceintes est le plus souvent lié à l'ignorance et à la pauvreté du régime alimentaire. Le manque d'hygiène autour des points d'eau, lors des soins aux enfants ou de la préparation des repas constituent des facteurs aggravants dans la transmission des maladies hydriques. Le Programme ne se substituera pas aux prérogatives et obligations de l'Etat face à ces besoins, mais il s'attachera à améliorer les pratiques d'hygiène, assainissement et de nutrition, devant indispensablement accompagner le développement économique et social des communautés visées par le Programme. Pour ce faire, et au titre de cette SC, le Programme organisera: a) la formation de 200 mères-conseillères; b) la sensibilisation et l'éducation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition dans 200 localités; et c) la formation de 5 000 femmes enceintes ou allaitantes sur la nutrition et l'hygiène; d) supplémentation en micronutriments d'environ 4 900 enfants de moins de 2 ans; e) la mise en place de 1 000 petits potagers familiaux (conduits par les femmes qui ne partent pas toutes en transhumance); et f) la construction de 40 latrines communes.

4.3. Composante 3. Coordination et suivi-évaluation du Programme

Cette composante assurera: a) la coordination et la gestion administrative, technique et financière du Programme; b) le suivi-évaluation des activités et des résultats du Programme; c) les relations avec les autorités concernées, le FIDA et les autres intervenants; et d) la gestion des savoirs et la communication.

II. Dispositions relatives à l'exécution

II.1. Cadre organisationnel du Programme

Représentant de l'Emprunteur

5. Le Ministère de l'économie et des finances chargé de l'industrie est le représentant de l'Emprunteur.

Tutelle technique du PROGRESS

6. Le MAEPE-RH est le maître d'ouvrage du PROGRES. Le MAEPE-RH doit à ce titre: a) superviser le travail de l'Unité de Gestion du Programme (UGP); b) faciliter la coordination et l'harmonisation des approches de mise en œuvre avec celles des autres projets/programmes du MAEPE-RH; c) veiller à l'organisation régulière des réunions du Comité national de pilotage (CNP); et d) participer aux missions de suivi menées sur le terrain par l'UGP ou aux missions de supervision du FIDA.

Comités de pilotage. Le pilotage du Programme est assuré à 2 niveaux:

7. Au niveau national, le pilotage est assuré par le même CNP que celui du PROMES-GDT et du PRODERMO, présidé par le Ministre de l'agriculture, de l'eau, de la pêche et de l'élevage, chargé des ressources halieutiques ou son représentant. Le secrétariat du CNP est assuré par le Coordonnateur de l'UGP. Le CNP a pour principaux rôles: a) de valider les programmes de travail et budget annuels (PTBA) du PROGRES; et b) d'informer le PROGRES de tout nouveau projet/programme

intervenant dans le même secteur et avec lequel/lesquels le PROGRES devrait étroitement collaborer. Le CNP se réunit deux fois par an: a) en juin ou juillet de chaque année afin de faire le point de l'avancement de la mise en œuvre du PTBA, et au besoin, notifier à l'UGP les mesures correctives et améliorations à entreprendre au second semestre; et b) avant le 31 octobre de chaque année, pour valider le PTBA de l'année suivante.

8. Au niveau régional, le pilotage est assuré par les comités régionaux de pilotage (CRP) déjà en place sous la présidence des Conseils régionaux. Les CRP ont les mêmes fonctions que les CNP, mais limitées à l'échelon régional.

Unité de Gestion du Programme (UGP).

9. Le PROGRES est directement administré par une UGP disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UGP est responsable du suivi de la mise en œuvre: a) des activités du PROGRES; b) des dispositions de l'Accord de financement; c) des Manuels du Programme (procédures, opérations et SE); et d) des PTBA établis chaque année.

10. Pour des raisons d'efficacité et d'économie d'échelle, la coordination et la gestion des activités du PROGRES sont réalisées par l'UGP ayant géré le PROMES-GDT et le PRODERMO. La plupart des agents ayant donné satisfaction dans le cadre de ces programmes sont reconduits. Pour les nouveaux postes techniques à pourvoir, des agents additionnels sont recrutés. Leur recrutement se fait sur base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MAEPE-RH et auquel le FIDA est associé en tant qu'observateur et facilitateur.

11. L'UGP du PROGRES comprend le personnel suivant au niveau central à Djibouti-ville: a) un Coordonnateur de programme; b) un Assistant administratif; c) un Responsable administratif et financier (RAF); d) un Responsable passation des marchés (RPM); e) un Comptable; f) un Responsable du suivi-évaluation (RSE); g) un Responsable en développement communautaire; h) un Responsable en génie rural; i) un Responsable en gestion des ressources naturelles; et j) un Responsable genre et nutrition. En outre, un assistant en passation des marchés et un assistant en suivi-évaluation sont recrutés durant les trois premières années pour couvrir le volume de travail supplémentaire lié à la gestion du PROGRES et du PRODERMO II. Durant cette période, le coût du personnel est partagé entre les fonds FIDA et de la Banque Mondiale (BM), conformément au Rapport de conception final. Le personnel d'appui comprend: a) deux chauffeurs; b) un agent d'entretien; et c) un gardien. Le personnel des antennes comprend: a) trois Chefs d'antenne, dont celui de l'Arta est un Responsable technique au sein de l'UGP; b) trois animateurs et trois animatrices, intervenant en binôme homme/femme par région, pour les activités de planification et gestion communautaires et d'appuis économique et social; c) trois chauffeurs; d) deux agents d'entretien; et e) deux gardiens.

II.2. Mise en œuvre du Programme

Exécution

12. Pour l'exécution des opérations de terrain, le Programme établit des conventions de collaboration (axées sur les résultats) avec des partenaires ou prestataires publics ou privés, sélectionnés en fonction de critères techniques et d'expertise dans le domaine d'intervention recherché, mais également de fiabilité et de professionnalité. Plusieurs types de partenaires/prestataires sont associés à la mise en œuvre du PROGRES, et notamment. Qu'il s'agisse de partenaires/prestataires publics ou privés, les services et les prestations à fournir feront l'objet de convention annuelle de collaboration établissant clairement les activités et les produits attendus. Les résultats seront évalués en fin d'année et une nouvelle convention signée en fonction des performances enregistrées.

13. Les directions techniques du MAEPE-RH. La Direction des Grands Travaux (GDT), la Direction de l'hydraulique Rurale (DHR), et la Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) sont particulièrement mobilisées, au titre de la première composante du Programme, pour appuyer le PROGRES dans les formations techniques en faveur des CGEP, et notamment les formations sur le fonctionnement des aménagements et des investissements (eaux, pâturages); les aspects techniques et organisationnels de la maintenance des ouvrages; l'exploitation des ouvrages et leur modalité de gestion; etc. Dans leur domaine de compétence respectif, elles participent également à la préparation de termes de référence et des dossiers d'appel d'offres; aux commissions d'évaluation technique et financière des offres; et aux commissions de réception technique, provisoire et définitive des ouvrages. Elles sont des acteurs du système de suivi-évaluation du PROGRES (associées à la collecte des données de suivi) et réalisent conjointement avec l'UGP la supervision technique régulière des travaux.

14. Les autres organismes de statut public. A titre d'exemple, l'Agence djiboutienne de développement sociale (ADDS), disposant d'une bonne expérience dans le domaine de l'éducation nutritionnelle (développée dans le cadre du Projet filet sociaux, financé par la BM) en milieu urbain et péri-urbain, pourrait être sollicitée pour appuyer l'UGP du PROGRES dans la mise en œuvre de la SC 2.2 (Accès à des services de base essentiels). Le type de collaboration à envisager devra être précisé au démarrage du Programme.

15. Les organisations non gouvernementales (ONG). Les ONG nationales sont très peu nombreuses et seules quelques ONG internationales interviennent en milieu rural dans des domaines d'intérêt pour le PROGRES. Dans le cadre de la seconde composante (amélioration des revenus et des services en milieu rural), outre l'ADDS susmentionnée, le PROGRES pourra également chercher à développer des partenariats avec les ONG Care International, Action Contre la Faim, Le Croissant Rouge, Save the Children ou encore SOS Sahel, dans les domaines de l'assainissement, de la sécurité alimentaire, de l'hygiène et de la nutrition, de la sensibilisation environnementale, de l'appui à la mise en marché, ou encore de l'accès aux services de base. Les types de collaboration à envisager devront être précisés au démarrage du Programme.

16. Les Conseils régionaux. Au niveau de chaque Conseil régional il existe un Comité de coordination du développement régional (CCDR), en charge de coordonner l'ensemble des initiatives de développement entreprises sur le territoire régional. Le CCDR regroupe les représentants de l'ensemble des acteurs institutionnels locaux (Préfecture, Conseil régional, services techniques déconcentrés, structures associatives, secteur privé). Les Conseils Régionaux présideront les CRP du PROGRES.

17. Les bureaux d'études et entreprises de travaux. Dans le cadre de la SC 1.1 du PROGRES (Renforcement des capacités de planification et gestion locales), des bureaux d'études (internationaux et/ou nationaux) sont sélectionnés par appel à la concurrence pour conduire a) les études techniques et économiques et le contrôle des travaux (gestion technique et financière des contrats travaux pour s'assurer de la qualité technique à un coût acceptable respectant les marchés); et b) l'élaboration de manuels de gestion et d'entretien des ouvrages. Pour l'exécution des travaux d'aménagement, des entreprises de travaux sont sélectionnées par appel à la concurrence. Les entreprises retenues pour la réalisation des ouvrages ont l'obligation de recruter des jeunes de la zone d'intervention du Programme et de leur permettre l'apprentissage in situ de métiers comme la maçonnerie, le ferrailage, le gabionnage, la mécanique ou la soudure, grâce à une aide fournie par le Programme. Pour les acteurs privés locaux sélectionnés, il est prévu un petit renforcement de capacités (formation théorique et pratique en matière de conception/réalisation d'ouvrages hydrauliques, d'aménagements CES et d'organisation de chantier de travaux), afin d'assurer la qualité des études et travaux menés.

Cofinancement, partenariats, et synergies

18. Le PAM. Le PAM cofinance le PROGRES à hauteur de 1,7 million USD (10% du coût total). Il s'agit d'une estimation calculée avec le PAM durant la conception du Programme. Elle pourra varier (à la hausse comme à la baisse) en fonction des financements du PAM et d'éventuelles urgences pouvant survenir dans la sous-région. Le cofinancement est principalement apporté sous forme de rations de vivres dans le cadre du Programme "Vivres contre travail" pour (a) les travaux HIMO pour les citernes enterrées, les retenues d'excavation, et l'ouverture de pistes d'accès; (b) les travaux de mise en repos et de régénération du couvert végétal (rémunération dégressive, en vivres, des gardiens des zones mises en repos); et (c) les travaux d'aménagement et d'entretien de CES/DRS.

19. La BM. Une synergie particulière est envisagée avec la BM dans le cadre de son financement additionnel de trois ans du PRODERMO. Le FIDA et la BM, en consultation avec le MAEPE-RH, ont discuté du principe d'un financement parallèle des deux programmes qui permettrait: a) grâce à une UGP en partie commune, de mutualiser certaines ressources et certains équipements; b) de formaliser le cadre de collaboration des deux bailleurs; et c) de fournir une réponse plus efficace et plus coordonnée aux besoins de renforcement des capacités, exprimés par le MAEPE-RH tout en permettant d'optimiser les coûts d'intervention des deux programmes. En termes d'optimisation des coûts de coordination, la mutualisation des ressources et de certains coûts généraux portera principalement, durant trois ans, sur a) le partage des coûts de gestion et du personnel au niveau de l'UGP et des antennes partagées (Tadjourah et Dikhil); et b) l'harmonisation des certains coûts unitaires (salaires, indemnités, etc.). Outre une synergie plus efficace entre le PROGRES et le PRODERMO, ces dispositions permettent de réaliser des économies d'échelle estimées à environ 500 000 USD pour chaque bailleur.

20. Autres potentiels partenaires. Des complémentarités au niveau des thématiques abordées et des échanges d'expériences et d'informations sont également possibles avec la FAO, le PNUD, la Banque africaine de développement (BAfD) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'initiative régionale résilience IDDRSI (IGAD Drought Disaster Resilience And Sustainability Initiative) capitalise les activités contribuant à la résilience dans la région et pourrait relayer les réalisations du Programme et sa contribution à la lutte contre la pauvreté sur sa plateforme d'information.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation des fonds du prêt et du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant du prêt affecté (Exprimé en Dollars Américains)	Montant du don affecté (Exprimé en Dollars Américains)	% des dépenses autorisées à financer
1. Génie Civil	2 320 000		100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
2. Equipements, et matériels	870 000		100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
3. Véhicules	90 000		100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
4. Formation et études	940 000	120 000	100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
5. Assistance technique	490 000	180 000	100% HT et hors Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
6. Coûts récurrents	800 000		
Non alloué	260 000		
Total	5 770 000	300 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- La catégorie «Assistance technique» comprend l'assistance technique internationale, l'assistance technique nationale, et la «Main d'œuvre non qualifiée» est définie comme la main d'œuvre locale portée à contribution dans le cadre du gardiennage dégressif de la mise en repos des cellules et de leur ensemencement (sous-composante 1.3).
- La catégorie «Coûts récurrents» comprend les salaires et indemnités ainsi que l'entretien et le fonctionnement.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 2 (équipements et matériels), 4 (formations et études), 5 (assistance technique), et 6 (coûts récurrents) encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 120 000 USD et seront affectés exclusivement aux activités ci-après énumérées:

- Processus de recrutement du personnel de l'UGP (comprenant la publication des termes de référence et appels à candidature, l'organisation des entretiens et des tests de sélection, les frais de présence du Comité de sélection, etc.) pour un montant d'environ 7 000 USD (à charger sur les catégories 5 et 6).
- Achat d'équipements informatiques et de fournitures de bureau pour l'UGP aux niveaux central et régional, pour un montant d'environ 10 000 USD (à charger sur la catégorie 2).
- Installation du réseau internet, paiement de la première tranche du paramétrage du logiciel comptable et formation des utilisateurs⁴, pour un montant d'environ 20 000 USD (à charger sur la catégorie 2).
- Processus de sélection du prestataire de l'enquête de référence, et paiement de la première tranche pour le lancement de cette enquête dans les meilleurs délais, pour un montant d'environ 25 000 USD (à charger sur la catégorie 4).
- Préparation du manuel d'opérations, pour un montant d'environ 10 000 USD (à charger sur la catégorie 5).
- Finalisation du manuel de suivi-évaluation, pour un montant d'environ 10 000 USD (à charger sur la catégorie 5).
- Organisation de l'atelier de démarrage, pour un montant d'environ 25 000 USD (à charger sur les catégories 4 et 6).
- Assistance technique au démarrage, durant trois semaines à un mois, pour la gestion financière pour un montant d'environ 13 000 USD (à charger sur la catégorie 5).

⁴ L'acquisition du logiciel sera financée par le financement additionnel du PRODERMO, Banque Mondiale.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt et du Compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. Suivi et Évaluation ("S&E"). Le système de S&E du PROGRES sera établi, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur du Programme, et prendra en compte les exigences du cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact (le SYGRI). Ce dernier distingue 3 niveaux de résultats: (i) les produits directs des activités menées par le Programme (niveau 1); (ii) les effets des activités du Programme (niveau 2) et; (iii) l'impact global de l'intervention (niveau 3). Ces indicateurs et les autres indicateurs d'impact et d'effets, contenus dans le cadre logique, seront collectés au travers des enquêtes de référence (au démarrage, à mi-parcours et à l'achèvement du Programme).

Compte tenu des expériences passées, l'UGP devra apporter un soin particulier à mettre en place un système de S&E capable de fournir une situation claire et détaillée sur le niveau d'avancement et les résultats obtenus des différentes activités et sous-activités programmées dans le PTBA, comparant les prévisions aux réalisations et faisant ressortir les éventuels écarts. La collecte de données se fera en utilisant des outils et un calendrier de collecte détaillé et précis, conformément aux recommandations du manuel de S&E qui sera élaboré au démarrage du Programme. Le personnel de terrain et les partenaires d'exécution seront systématiquement impliqués dans la collecte et la transmission de données, relatives aux activités qu'ils exécuteront. La saisie et le traitement sécurisés des données de S&E du PROGRES seront assurés via un système informatique (Excel) permettant à chaque instant: (i) d'analyser et d'établir des états actualisés sur tous les indicateurs d'activités et de résultats du Programme; et (ii) de répondre de manière circonstanciée aux demandes d'information des ministères concernés, du FIDA et d'autres partenaires du Programme.

L'ensemble des réalisations du PROGRES seront géo-référencées. Le S&E participatif, par les bénéficiaires eux-mêmes, sera encouragé au niveau des différents comités ou associations encadrés. Ces derniers seront formés et accompagnés pour enregistrer de manière systématique et harmonisé les bénéficiaires des appuis du Programme et les résultats des activités.

L'appendice 6 du document de programme contient des informations détaillées sur la méthodologie et les activités de S&E qui seront menées par le Programme.

2. Recrutement du personnel. Pour des raisons de rapidité de démarrage des activités, d'efficacité et d'économie d'échelle, la coordination et la gestion des activités du PROGRES seront réalisées par l'UGP ayant géré le PROMES-GDT et le PRODERMO. La plupart des agents ayant donné satisfaction dans le cadre de ces programmes seront reconduits. Pour les nouveaux postes techniques à pourvoir, des agents additionnels seront recrutés. Leur recrutement se fera sur une base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MAEPE-RH, auquel le FIDA sera associé en tant qu'observateur et facilitateur. Les contrats seront des contrats annuels, soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de

l'Emprunteur. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Les modalités de ces évaluations annuelles de performances seront décrites dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Il pourra être mis fin aux contrats des agents du Programme si les évaluations de performance annuelles sont jugées insatisfaisantes. La décision de rompre les contrats, le cas échéant, sera prise par l'UGP en coordination avec le MAEPE-RH, et en accord avec le Fonds.

Le personnel du Programme provenant de la fonction publique: (i) pourra percevoir son salaire de la fonction publique, auquel cas il ne percevra qu'une indemnité provenant des ressources du PROGRES; ou (ii) il sera mis en disponibilité du Programme, avec lettre officielle à l'appui, auquel cas ils percevront un salaire provenant des ressources du PROGRES. Dans tous les cas, les agents de la fonction publique affectés à la mise en œuvre du PROGRES devront travailler à plein temps sur le Programme et seront également soumis à une évaluation annuelle de leur performance. Le personnel permanent du Programme sera soumis au régime de protection sociale (maladie, vieillesse et accident) selon la réglementation nationale en vigueur.

3. Mutualisation des coûts et des ressources humaines avec le PRODERMO. Sur la base du partenariat entre le FIDA et la BM, l'UGP gèrera les interventions et financements des deux bailleurs, et les coûts du personnel de l'UGP seront partagés pendant les trois années de financement additionnel du PRODERMO. L'UGP du PROGRES comprendra le personnel présenté dans le tableau 1 ci-dessous. Durant les trois premières années de l'exécution du Programme, les coûts du personnel seront partagés entre le budget du PROGRES et celui du PRODERMO, selon la clé de répartition indiquée ci-dessous dans les colonnes 2 et 3. En 4^e année, après l'achèvement du financement additionnel du PRODERMO, l'effectif sera ajusté aux besoins du PROGRES comme indiqué ci-dessous et entièrement pris en charge par le PROGRES.

Tableau 1

Poste (niveau central)	3 premières années		4 dernières années		Total PROGRES
	PROGRES	PRODERMO	PROGRES	PRODERMO	
Coordonnateur national	36		48		84
Assistant administratif		36	48		48
RAF		36	48		48
Comptable	36		48		84
RPM	36		48		84
Assistant RPM		36			0
RSE		36	48		48
Assistant SE	36				36
Responsable GR		36	48		48
Resp. GRN	36		48		84
Resp. Développement communautaire	36		48		84
Resp. Genre et nutrition		36	48		84
Chauffeur	108		144		252
Agent d'entretien		36	48		48
Gardien	36		48		84

Le personnel au niveau de chaque antenne comprendra: (i) un chef d'antenne; (ii) une secrétaire; (iii) un binôme d'un animateur et d'une animatrice; (iv) un chauffeur; (v) un agent d'entretien; et (vi) un gardien. A Tadjourah, compte tenu des grandes distances, le poste de Dorra sera réhabilité pour servir de base pour les animateurs de la zone ouest de la région et sera donc pourvu d'un agent d'entretien et d'un gardien. La répartition du personnel par antenne et leur prise

en charge par les budgets du PROGRES ou du PRODERMO sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Poste	Arta	Dikhil		Tadjourah		Total PROGRES
	PROGRES	PROGRES	PRODERMO	PROGRES	PRODERMO	
Chef d'antenne	84	84		48	36	216
Secrétaire		84		48	36	132
Animateur	84	84	na	84	na	252
Animatrice	84	84		84		252
Chauffeur	84	84	36	84	36	252
Agent d'entretien		84		132	36	216
Gardien		84		132	36	216

4. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Conditions générales
(à annexer)

Logical framework (Cadre logique)

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de performance (* SYGRI)				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilités	
Objectif global Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie & à la réduction de la pauvreté des communautés rurales dans la zone du Programme	1. Augmentation des revenus des populations pauvres ciblées ⁵	Revenu moyen des populations pauvres ciblées/Etude de référence	Amélioration de 10% rapportée par au moins 60% des bénéficiaires directs	Amélioration de 30% rapportée par au moins 60% des bénéficiaires directs	Etude de référence Enquête mi-parcours Enquêtes ménages Etude d'impact Rapport VAM Statistiques nationales	Année 1 Année 3 ou 4 Annuel, dès année 3 Dernière année Fréquence du PAM Fréquence du GdD.	UGP/ prestataire PAM/GdD GdD/DISED	Stabilité socio-politique et sécuritaire (liée à la situation au Yémen et dans la Corne de l'Afrique)
	2. Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans*	x % (étude de référence)	x-1%	x-5%				
Objectif de développement Améliorer durablement l'accès des ménages ruraux à l'eau & aux ressources locales, & leur résilience au changement climatique	3. Nbre de ménages bénéficiaires directs des activités du Programme*	0	6 500	11 075				Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles majeures
	4. Nbre d'heures/ semaine / ménage dédiés à la corvée d'eau	x h/semaine/ ménage pendant au moins 4 mois/an (étude de référence)	Réduction de 50% pour les ménages bénéficiaires	Réduction de 50% pour les ménages bénéficiaires				
Résultat/Effet 1 Les communautés rurales sont capables de mieux planifier, développer & gérer les ressources en eau et les pâturages	5. Nbre d'ha gérés de façon participative et pérenne	x ha (étude de référence)	+ 1 800 ha	+ 5 000 ha	Etude de référence Rapports d'activités Enquête mi-parcours Etude d'impact	Année 1 RMP Année 3 ou 4 Dernière année	UGP/ prestataire	Appropriation des SAHP par communautés
	6. Pourcentage des CPL & CGEP créés toujours fonctionnels	% CPL/CGEP (PROMES) fonctionnels	Au moins 80% des CPL/CGEP créés fonctionnels	Au moins 80% des CPL/CGEP créés fonctionnels				
Produit de l'Effet 1 Des CPL et des CGEP sont créés et appuyés pour mettre en œuvre les SAHP	7. Nbre de CPL/CGEP créés et/ou appuyés	8 CPL existants	8 CPL existants 5 nouveaux CPL ± 50 CGEP	8 CPL existants 5 nouveaux CPL ± 80 CGEP	Fiches de collecte de données pour le suivi de l'exécution	Mensuelle	Animateurs/rices UGP Prestataires de services	Appropriation des SAHP par les communautés
Résultat/Effet 2 La capacité de mobilisation et de stockage des eaux de surfaces est accrue	8. Nbre annuel de m ³ d'eau mobilisable et mobilisée	0	Au moins 2 500 m ³ /an dans les citernes et 180 000 m ³ /an dans les retenues Au moins 70% de la quantité d'eau mobilisable	Au moins 5 300 m ³ /an dans les citernes et 280 000 m ³ /an dans les retenues Au moins 70% de la quantité d'eau mobilisable	Fiches de suivi du remplissage et d'utilisation des ouvrages Enquête mi-parcours	Dès l'achèvement des travaux d'un ouvrage Année 3 ou 4 Dernière année	Animateurs/rices UGP/prestataire	Les pluies sont suffisantes pour remplir les ouvrages L'entretien des

⁵ Cet indicateur est utilisé à la place de l'indice d'accumulation des biens pour mesurer l'amélioration de la richesse des ménages car les populations nomades ne capitalisent pas en biens pour des contraintes logistiques. L'indice d'accumulation des biens n'est pas un proxy adapté dans le contexte dans lequel intervient le PROGRES.

			mobilisée au moins 4 mois/an	mobilisée au moins 4 mois/an	Etude d'impact			ouvrages est bien réalisé
Produits de l'effet 2 Des ouvrages hydrauliques sont réalisés et des pistes d'accès sont ouvertes	9. Nbre d'ouvrages réalisés par type Nbre de kilomètres de piste ouvertes*	0	21 citernes nouvelles et 5 réhabilitées 7 retenues nouvelles et 3 réhabilitées 2 seuils d'épandage 2 forages à exhaure solaire 4 puits agro-pastoraux 10 abris 300 km de pistes	43 citernes nouvelles et 10 réhabilitées 11 retenues nouvelles et 3 réhabilitées 12 seuils d'épandage 3 forages à exhaure solaire 13 puits agro-pastoraux 17 abris 420 km de pistes	Comptes-rendus des entreprises de construction Rapports techniques des missions de suivi de travaux PV de réception	Mensuelle, dès le démarrage des travaux Selon le calendrier de suivi et de réception des travaux	Entrepreneurs UGP/DHR/DGT	Participation des bénéficiaires aux travaux HIMO Pression supportable sur les ressources naturelles
Résultat/Effet 3 Le couvert végétal est préservé & densifié	10. kg de MS de fourrage produite par hectare/an	70 Kg/ha de MS/an ⁶	100 kg/ha de MS en zone de régénération ⁷	200 kg/ha de MS en zone de régénération	Enquêtes de référence (début, mi-parcours, finale)	Année 1 Année 3 ou 4 Dernière année	UGP/prestataire	Pas de très fortes sécheresses répétitives
Produit de l'effet 3 Des travaux de CES/DRS et des activités de mise en repos des pâturages sont réalisés	11. Nbre d'ha de pâturages régénérés et retenues végétalisées	0	9 cellules de mise en repos de 400 ha en moyenne, soit 3 600 ha au total 75 ha de forêt d'épandage acacia créés 10 stations météo installées	12 cellules de mise en repos de 400 ha en moyenne, soit 4 800 ha au total 200 ha de forêt d'épandage acacia créés 10 stations météo installées	Rapports d'activités Rapports techniques des missions de suivi de travaux	Selon nature des travaux à mener Bilans mensuels des animateurs/rices pour les pâturages et en général trimestriellement pour les retenues	UGP/Prestataires de services Animateurs/rices	Participation des bénéficiaires aux travaux HIMO Discipline de mise en repos et d'exploitation respectée
Résultat/Effet 4 Les activités économiques et/ou moyens d'existence des ménages bénéficiaires sont diversifiés et génèrent des revenus additionnels	12. Pourcentage de ménages engagés dans une nouvelle activité économique et/ou génératrice de revenus	0	Au moins 10% des bénéficiaires enregistrant une augmentation de leur revenu annuel d'au moins 10%	Au moins 30% des bénéficiaires enregistrant une augmentation de leur revenu annuel d'au moins 10%	Etude de référence Enquête mi-parcours Etude d'impact	Année 1 Année 3 ou 4 Dernière année	UGP/prestataire	Disponibilité de marchés pour les produits ruraux
Produits de l'effet Des ménages sont appuyés pour mieux valoriser leur cheptel, les activités de vannerie et de production fourragère	13. Nbre de personnes formées et appuyées*	0	260 éleveurs sensibilisés et formés aux bonnes pratiques de conduite et gestion des troupeaux* 360 femmes formées et appuyées en vannerie* 20 femmes formées et appuyées en production fourragère*	520 éleveurs sensibilisés et formés aux bonnes pratiques de conduite et gestion des troupeaux* 520 femmes formées et appuyées en vannerie* 50 femmes formées et appuyées en production fourragère*	Comptes rendus des séances de sensibilisation Rapports d'activités des animateurs/rices Rapports d'activités	A l'issue de chaque séance Mensuelle	Prestataires Animateurs/rices	Disponibilité de cadres du MAEPE-RH pour appuyer les activités dans les parcours d'intervention
Résultat/Effet 5 Les pratiques d'hygiène sont améliorées et le	14. Score de diversité du régime alimentaire des ménages	Score (en moyenne) de diversité du	5% de ménages ayant amélioré le score de diversité du régime	15% de ménages ayant amélioré le score de diversité du régime	Etudes de référence (début, mi-parcours, finale)	Année 1 Année 3 ou 4	UGP/prestataire DISET	Existence de compétences nationales en

⁶ Moyenne de «zone à récupérer » après la revue d'achèvement PROMES-GDT (2015) et l'étude IRAM/PRODERMO (2015).

⁷ Le bon pâturage est en dégradation.

régime alimentaire est diversifié		régime alimentaire des ménages	alimentaire	alimentaire	Enquête «Recall 24» Discussions en focus group	Dernière année Fréquence à définir Fréquence à définir		méthode d'éducation nutritionnelle et de santé en milieu rural
Produit de l'effet 5 Des séances de formation à l'hygiène et la nutrition sont réalisées	15. Nbre de personnes ayant bénéficié de séances d'éducation à l'hygiène et la nutrition*	0	Environ 3 500 femmes enceintes ou allaitantes formées Environ 4 900 enfants de moins de 2 ans supplémentés en micronutriments	Environ 5 000 femmes enceintes ou allaitantes formées Environ 4 900 enfants de moins de 2 ans supplémentés en micronutriments	Rapports d'activités	A l'issue de chaque campagne Mensuelle	Animateurs/rices Prestataires	